Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 022-212202451-20260716-260703-DE

DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
ARRONDISSEMENT DE LANNION
MAIRIE DE PLUZUNET
TI KER PLUNED

22140 PLUZUNET
Tél. 02.96.47.82.41

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 16 JUILLET 2026

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de conseillers présents à la séance : 11
Nombre de conseillers absents : 4
Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3
Nombre de votants : 14
Date de la convocation : 7 juillet 2026
Date d'affichage : 7 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le 16 juillet à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Romuald COCADIN, Maire

Étaient présents : Romuald COCADIN, Maire, Mesdames Patricia LE QUÉRÉ, Patricia BEAUZELS, Eve ERNOULT, Edith CONGARD, Marie-Ange HERVO, conseillères municipales ; Messieurs Gaétan DAVAÏ, Jean-Marie INTEM, Benoit LE CARLUER, Joseph LE MOAL, Paul PRIGENT, conseillers municipaux.

Absent : M. Philippe GASNIER

Absent excusé : - Mme Josiane LE TALLEC - qui donne procuration à Mme Edith CONGARD
- Mme Clervie LE CORRE - qui donne procuration à Mme Patricia LE QUÉRÉ
- M. Patrick LE ROUX – qui donne procuration à M. Romuald COCADIN

Mme Patricia LE QUÉRÉ est nommée secrétaire de séance.

o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

Délibération n° 26.07.03

Objet : Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire informe que le règlement intérieur du Conseil Municipal doit être adopté dans les 6 mois suivant l'installation des conseillers municipaux. Le règlement intérieur définit le fonctionnement interne du conseil municipal. Son contenu est fixé librement par le Conseil Municipal dans le respect des lois et des règlements en vigueur.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des collectivités territoriales

Il est proposé au Conseil Municipal :

Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 022-212202451-20260716-260703-DE

- **D'adopter** le règlement intérieur annexé à la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Adopte** le règlement intérieur annexé à la présente délibération

Fait et délibéré, à Pluzunet les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,
Patricia LE QUÉRÉ

Le Maire,
Romuald COCADIN

MAIRIE DE PLUZUNET
22140 (Côtes-d'Armor)